

FFBB

# Arrêts des compétitions fédérales

29/03/2020

La crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus COVID-19 a entraîné la suspension de toutes les activités sportives dès le 13 mars dernier. Le Premier Ministre venant très récemment de prolonger la période de confinement, la FFBB a pris un certain nombre de décisions concernant ses compétitions. Ayant toujours eu pour objectif de préserver la santé de ses licenciés, la



Fédération a pris la décision d'arrêter l'ensemble de ses championnats (départementaux, régionaux et nationaux) et Coupes (Coupe de France notamment) pour la saison en cours. Concernant la Ligue Féminine de Basket, la décision définitive sera prise le 10 avril.

La Fédération a consulté, tout au long de la semaine : l'ensemble des comités départementaux et ligues régionales, les 52 clubs de Haut Niveau (Ligue Féminine de Basket, Ligue Féminine 2 et Nationale Masculine 1), la Ligue Nationale de Basket et, autour de la Ministre des Sports, l'ensemble du sport professionnel français (football, rugby, basketball, handball, volleyball et cyclisme), la Fédération Internationale, d'autres fédérations de sports collectifs de salle, dont le handball et le volleyball, différents réseaux de collectivités locales, dont l'AMF, l'ANDES et France Urbaine, enfin, à plusieurs reprises, le Ministère des Sports.

Suite à cette consultation, la FFBB a pris la décision d'arrêter définitivement toutes les compétitions pour la saison 2019-2020, sauf la Ligue Féminine de Basket.

**1re décision** : Dans un souci d'unité, toutes les décisions fédérales s'appliquent sur l'ensemble des compétitions de clubs (championnats et coupes, championnats de clubs 3x3), seniors et jeunes, fédérales, régionales et départementales, à l'exception des deux championnats professionnels gérés par la LNB.

**2e décision** : Arrêt de l'ensemble des compétitions de jeunes.

**3e décision** : Compte tenu de l'avancement des différents championnats de France (de 73% à 82% de journées jouées, 100% de la phase 1 de la Nationale Masculine 1), les championnats sont tous arrêtés à la dernière journée complète jouée pour chaque division, et le classement tient compte des bonus Trophée & Coupe de France et des sanctions sportives.

**4e décision** : Sur la base précédente, application d'un **ranking fédéral** pour classer l'ensemble des équipes seniors engagées dans les championnats fédéraux, régionaux ou départementaux, arrêtés à la dernière journée complète jouée pour chaque division, et tenant compte des bonus Trophée & Coupe de France et des sanctions sportives.

**5e décision** : Ligue Féminine de Basket

Le championnat LFB est le plus haut niveau de compétition du basket féminin.

Au regard des enjeux sportifs et économiques, la fédération estime nécessaire de tout mettre en œuvre pour terminer ce championnat ; elle travaillera sur l'ensemble des solutions possibles, liées essentiellement à l'évolution de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales qui seront prises.

La Fédération décide donc de maintenir la suspension de ce championnat jusqu'au 10 avril 2020, date à laquelle, il sera statué définitivement.

Si le championnat ne peut pas reprendre :

Pas de titre de champion.

Pas de relégation.

En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d'équipes de LF2 que nécessaire,

sous réserve du respect des obligations liées à l'accession en LFB.

Compétitions européennes :

Euroligue Féminine, par ordre préférentiel : Lyon-ASVEL Féminin, Bourges puis Lattes-Montpellier ;

Eurocup Féminine, par ordre préférentiel : Basket Landes, Landerneau, Flammes Carolo, et si possible Roche Vendée, puis Villeneuve d'Ascq.

**6e décision** : Ligue Féminine 2

Ni titre de champion, ni accession, ni relégation.

En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d'équipes de NF1 que nécessaire.

**7e décision** : Nationale Féminine 1

Ni titre de champion, ni accession, ni relégation.

En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d'équipes de NF2 que nécessaire.

**8e décision** : Nationale Féminine 2

Ni titre de champion, ni accession, ni relégation.

En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d'équipes de NF3 que nécessaire.

**9e décision** : Nationale Féminine 3

Ni titre de champion, ni accession, ni relégation.

Si une équipe de Championnat de France ne repart pas, application du ranking fédéral de la ligue régionale de cette équipe pour faire accéder une équipe en Nationale Féminine 3.

**10e décision** : Nationale Masculine 1

En cas de reprise du secteur professionnel, les deux clubs relégués de PRO B seront remplacés par les deux premiers clubs de NM1 suivant le ranking fédéral, sous réserve du respect des obligations liées à l'accession en PRO B.

Ni titre de champion, ni accession (sauf le cas précédent), ni relégation.

En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d'équipes de NM2 que nécessaire.

**11e décision** : Nationale Masculine 2

Ni titre de champion, ni accession, ni relégation.

En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d'équipes de NM3 que nécessaire.

**12e décision** : Nationale Masculine 3

Ni titre de champion, ni accession, ni relégation.

Si une équipe de Championnat de France ne repart pas, application du ranking fédéral de la ligue régionale de cette équipe pour faire accéder une équipe en Nationale Masculine 3.

**13e décision** : Championnats régionaux et départementaux, masculins et féminins

Ni titre de champion, ni accession, ni relégation.

En cas de poule incomplète, application du ranking fédéral pour faire accéder autant d'équipes en championnat que nécessaire.

Si une équipe de championnat régional ne repart pas, application du ranking fédéral du comité départemental de cette équipe pour faire accéder une équipe en championnat régional.

**14e décision** : Trophées et Coupes de France

Arrêt des Coupes de France Jeunes

Arrêt des Trophées Coupe de France Seniors

Arrêt de la Coupe de France Robert Busnel

**La finale de la Coupe de France féminine, Trophée Joë Jaunay, entre Bourges Basket et Lyon ASVEL Féminin, sera jouée à la reprise de la saison 2020-21, en lieu et place du Match des Champions.**

**15e décision** : Contrôle de gestion des clubs

Afin de faciliter le retour à la compétition dès la saison prochaine, la Fédération a décidé d'assouplir les règles de contrôle de gestion des clubs concernés.

**16e décision** : L'Opération « Retour au Jeu »

La FFBB souhaite accompagner la sortie de la période de confinement en donnant rendez-vous à celles et ceux qui veulent se rassembler autour de leur passion pour le basket-ball et reprendre une activité physique.

Elle met en œuvre un dispositif complet à destination des organisateurs (clubs, comités, ligues, associations, collectivités...), pour qu'ils partagent leurs différentes initiatives (tournois, matchs d'exhibition, plateaux, fêtes...).

La Fédération souhaite ainsi permettre au plus grand nombre de venir partager de nombreux moments sportifs et festifs autour de notre sport et ainsi les mettre aux couleurs de l'opération : « Retour au Jeu ».

L'ensemble du réseau fédéral est d'ores et déjà mobilisé.

Dans ce cadre :

La Superleague 3x3 est maintenue et son calendrier adapté.

La Fête Nationale du MiniBasket qui regroupe chaque année plus de 100 000 jeunes, est reportée à fin juin, selon les opportunités et le volontariat des territoires.